

Peut-on pardonner à l'assassin de ses enfants, de toute sa famille ? Dans les années qui suivent le génocide, Benoît Guillou, alors journaliste pour Amnesty International, se lance dans une enquête de terrain de plusieurs années recueillant de nombreux témoignages sur les pratiques du pardon. Son livre\* reprend les récits les plus marquants, sans occulter les manipulations politiques autour de cette notion.

## Rwanda

Accusé d'avoir dévoilé les cachettes de victimes du génocide en 1994, Innocent Kayibanda a choisi de se défendre lui-même, en décembre 2008 devant le tribunal *gacaca*, près du village de Shyogwe. Il a plaidé non coupable.



© Kathryn Cook/Vu

# Le pardon est-il possible après un génocide ?

**Faim et Développement : Pourquoi avoir choisi le pardon comme thème de recherche de votre thèse en sociologie ?**

**Benoît Guillou :** Au début, dans le cadre de ma thèse, je voulais faire une recherche sur la justice au Rwanda. Mais beaucoup de travaux étaient déjà en cours sur le sujet. À cette époque émergeaient aussi des expériences de justice alternative. J'étais frappé par l'omniprésence d'une rhétorique du pardon sur le Rwanda. Certains de ces acteurs étaient extérieurs au pays, comme Desmond Tutu ou Jean-Paul II. Au Rwanda, le président Paul Kagame, lui-même, avait recours à un lexique religieux et engageait une institutionnalisation du pardon pour « réapprendre à vivre ensemble », selon ses propres termes. Sur le ter-

rain, les Églises protestantes et catholiques et une multitude de petites associations cherchaient à promouvoir le pardon.

De nombreux ouvrages de philosophie ou de théologie existent sur ce sujet. Je voulais savoir comment les gens le vivaient réellement. Est-il possible de pardonner durablement quand sa mémoire est réactivée au quotidien en croisant des voisins qui ont massacré vos proches ?

**Comment la promotion du pardon dans le Rwanda post-génocide a-t-elle émergé ?**

Au Rwanda, la référence au pardon est venue d'abord des milieux religieux. Je me souviens par exemple d'une belle rencontre à Kigali avec l'association du Bon Samaritain qui réunit prin-



© Pierre Huault

▶ Benoît Guillou.

## Une situation régionale inquiétante

En l'espace de trois mois, d'avril à juillet 1994, le génocide a provoqué la mort de quelque 800 000 Tutsis : des hommes, des femmes et des enfants persécutés parce que tutsis, après avoir subi des décennies de discrimination et de pogroms commis en toute impunité. Durant la même période, des Hutus hostiles aux tueries furent eux aussi exécutés par les extrémistes hutus. Après ces massacres, près de deux millions de Hutus se réfugièrent dans les pays limitrophes, tandis qu'environ 600 000 Tutsis, pour la plupart descendants de la diaspora, regagnèrent leur pays.

Cet ensemble d'événements avec des conséquences démographiques de grande ampleur aura des effets catastrophiques sur l'ensemble de la région des Grands Lacs. Au Rwanda et dans la région, le paysage politique demeure extrêmement polarisé, notamment entre des idéologues hutus niant la réalité du génocide et les autorités – désormais tutsies – censurant ou minorant les crimes commis par leur camp.

principalement des femmes catholiques de la classe moyenne (également nommées les « Dames de la miséricorde divine »). Quelques semaines après la fin du génocide, elles ont fait preuve de courage et de pugnacité en s'adressant à l'état-major de l'armée et aux représentants de la hiérarchie catholique pour obtenir de visiter les détenus. Bien que peu nombreuses, elles ont très tôt aspiré à accorder leur pardon aux tueurs, se référant à la Passion

et assumant le « premier pas », comme le Christ.

Dans le livre, j'aborde également la manière dont les autorités utilisent le thème du pardon. Au lendemain du génocide, plus de 120 000 personnes soupçonnées d'avoir pris part aux massacres sont détenues dans les prisons du pays. Pour faire face à cette situation, les autorités rwandaises ont créé

des juridictions spéciales, les tribunaux *gacaca* (prononcer gatchatcha) qui s'inspirent des tribunaux communautaires villageois traditionnels : les coupables peuvent bénéficier d'une importante remise de peine en échange d'aveux, assortis d'une demande de pardon.

### Quelle question pose ce pardon de transaction, promu par les autorités ?

Selon certains observateurs, les tribunaux *gacaca* ont permis d'amorcer un énorme travail pour rétablir la vérité. Pour d'autres, ils ne garantissaient pas les conditions d'un procès équitable. Un grand nombre de prisonniers ont avoué, souvent partiellement, pour sortir de prison. C'est un pardon immédiat de transaction qui pose la question de la sincérité. Des acteurs religieux rappellent que le

pardon n'est pas un marchandage, mais un travail sur soi, une reconnaissance de sa responsabilité et de son tort, et qu'il exige une repentance.

Autre difficulté : ces juridictions ne prenaient en compte que les victimes tutsis du génocide. Or, il y a aussi eu des massacres de Hutus par des Tutsis après l'arrivée au pouvoir du FPR (Front patriotique rwandais), même si ce n'est pas à l'échelle d'un génocide. D'un côté, le président Kagame convoque cette notion de pardon pour fabriquer de l'unité nationale, mais d'un autre, seuls les Hutus sont appelés à demander pardon. Cette démarche suscite le rejet, souvent silencieux, d'une partie de la population hutue qui se conforte dans le déni. Vingt ans après le génocide, la vérité n'est toujours pas établie sur tout ce qui s'est passé au Rwanda.

### Quelle est l'attitude des victimes face au pardon ?

L'heure n'est pas au pardon pour la majeure partie des rescapés. Il demeure de l'ordre de l'impossible, associé à une mesure d'amnistie, à une banalisation du crime. À l'opposé de ce refus, un très petit nombre de rescapés adoptent une attitude radicalement différente, acceptant de pardonner sans poser de condition, comme le recommande l'Église catholique. Entre ces deux pôles, des rescapés, de plus en plus nombreux, se situent dans une attitude intermédiaire. Ils se disent prêts à pardonner, mais à la condition que le coupable fasse le premier pas. Ils veulent connaître la vérité, et attendent une réparation.



Karinda et Xaverine. © Benoit Guillou

### Avez-vous rencontré des personnes qui ont pardonné sans condition ?

L'un des chapitres du livre raconte l'histoire de Xaverine, dont le mari et les fils ont été tués. Elle dénonce les coupables à la justice. En tentant de se suicider, elle vit une sorte de conversion religieuse. Elle se met à fréquenter un petit groupe de charismatiques et entend un appel au pardon. Elle annonce alors qu'elle pardonne, sans condition, aux assassins de ses enfants. L'un d'entre eux l'apprend et en est bouleversé. Il reconnaît pour la première fois avoir frappé à mort l'un des fils de Xaverine et accepte qu'elle le livre à la justice. Mais

“Le génocide plonge les victimes dans l'irréparable et l'indicible.”



\* **Le pardon est-il durable ?**  
Une enquête au Rwanda. Éditions François Bourin. 2014. 16 euros.

elle choisit de ne pas le faire ; car il était mineur au moment des faits. Cet exemple est rarissime dans le contexte rwandais. À tel point que l'Église catholique va le médiatiser énormément.

### À côté de ce pardon spectaculaire, vous évoquez un pardon plus discret « de réciprocité ».

L'essentiel de mon enquête se déroule à l'échelle d'une paroisse en milieu rural, dans le village de Musha. Le 13 avril 1994, des tueurs hutus chrétiens profanent leur église et exécutent dix jours après le dimanche de Pâques, près de 6 000 concitoyens tutsis aussi assidus qu'eux à la messe. Comment restaurer un lien social après un tel massacre ? Est-il encore possible de croire en une religion fondée sur l'idéal de la fraternité ?

Un abîme sépare désormais les deux communautés. Le nouveau curé a senti qu'il était impossible d'aborder frontalement la question du génocide. Il a commencé par appuyer les initiatives de solidarité de ses paroissiens, pour l'organisation des corvées d'eau et de bois par exemple. Petit à petit, un intérêt commun et des liens entre les paroissiens, sur un sujet neutre, se sont recréés. Au fil des mois, les villageois sont revenus à la messe, ont échangé un geste de paix, d'abord sans se regarder. Au fil des années, ce prêtre a soutenu, avec discrétion, de petites initiatives de ses paroissiens, qui ont permis de revisiter le passé. Une nouvelle

---

**“Le pardon n'est pas l'impunité, et il exige, comme l'a bien montré Desmond Tutu, un vrai travail sur la vérité.”**

---

## L'Église catholique et le génocide

En 1990, Jean-Paul II célèbre en grande pompe le centenaire de l'Église du Rwanda. Quatre ans plus tard, en plein synode sur l'évangélisation de l'Afrique, le génocide débute. Pour l'Église, qui assiste à un génocide entre chrétiens, le constat est terrible. Qu'ont signifié ces conversions massives qui apparaissent si superficielles devant l'ampleur des massacres ?

Mais l'Église catholique au Rwanda n'est pas monolithique. Des prêtres et des fidèles ont participé au génocide et d'autres ont été massacrés. On trouve aussi des chrétiens hutus qui ont été massacrés en étant solidaires des Tutsis.

Le pape Jean-Paul II, dans le cadre du jubilé de l'an 2000 impulse une démarche de pardon de l'Église partout dans le monde. Au Rwanda, il incite les évêques à faire la vérité.

L'Église amorce son *aggiornamento*. Mais l'a-t-elle mené jusqu'au bout ? Des questions demeurent concernant les responsables de l'Église rwandaise. L'ancien archevêque de Kigali, la plus haute autorité religieuse rwandaise, était proche de l'ancien président Habyarimana. Il existait une proximité de la hiérarchie catholique avec le régime en place, qui a préparé les conditions du déclenchement du génocide. En outre, les massacres de Tutsis au Rwanda entre 1959 et 1990 n'ont jamais été condamnés par l'Église catholique.

écriture de l'histoire et des souffrances passées s'est amorcée.

Ce pardon de réciprocité passe par le rétablissement de l'estime de l'autre. Il n'est pas spectaculaire, même difficile à voir. C'est celui qui m'a le plus touché. Le pardon de ces fidèles, animés par leur foi, sort du domaine de la morale pour être en prise avec la réalité. Ils doivent réapprendre à vivre ensemble malgré la peur et la haine. Le religieux, en mettant à leur disposition un espace, des mots, des gestes, des temps forts, les aide à réinstaurer de la réciprocité au nom de la foi et du pardon.

### Le pardon peut-il être vécu comme une trahison par les autres victimes ?

J'ai mis du temps à appréhender l'importance de la communauté d'appartenance. La victime n'est

pas seule face au tueur, et vice versa. Xaverine, en pardonnant sans poser de conditions est critiquée par les autres Tutsis qui ne comprennent pas sa démarche. L'association de victimes lui refuse les aides dont elle devrait bénéficier. On lui en veut terriblement. Elle est menacée physiquement et se retrouve marginalisée dans son propre village. Quant au jeune Hutu lui ayant demandé pardon, il est lui aussi rejeté par sa communauté pour avoir fait jaillir une vérité dérangeante. Il devra même quitter le village. Dans ce sens,

le pardon – démarche individuelle –, a bien une portée politique.

### Qu'apporte le pardon aux personnes que vous avez rencontrées ?

Le génocide plonge les victimes dans l'irréparable et l'indicible. Le rapport entre passé, présent, et avenir ne fonctionne plus. « *J'étais comme un somnambule, prisonnier du passé* », témoignent les victimes, mais aussi les génocidaires. Xaverine se décrit par exemple « *habitée par des fantômes* ». Elle décide de pardonner pour faire la paix avec elle-même, et avec Dieu.

Dans la démarche de pardon, la personne n'est plus seulement une victime du passé. Elle se situe à la fois dans le présent et dans un temps eschatologique. Elle renonce à tout comprendre.

Pour autant, ceux qui pardonnent ne renoncent pas au rétablissement de la vérité et de la justice. Jean-Paul II le rappelle lui-même, ce n'est pas parce que quelqu'un est pardonné qu'il échappe à la justice des hommes. Le pardon n'est pas l'impunité, et il exige, comme l'a bien montré Desmond Tutu, un vrai travail sur la vérité. Il reste une question existentielle.

Propos recueillis par Anne-Isabelle Barthélémy.